

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 octobre 2026

Réemploi et sobriété matière dans le bâtiment : L'État, via l'ADEME, dresse le bilan de trois ans d'accompagnement en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'ADEME Île-de-France et l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur ont présenté ce jour le bilan de BATI-SOBRE, un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023 pour accompagner 30 maîtres d'ouvrage publics et privés dans le développement du réemploi et de la sobriété matière dans leurs projets de construction et de rénovation. Pendant trois ans, collectivités, bailleurs, aménageurs, promoteurs, entreprises et collectifs citoyens ont expérimenté de nouvelles pratiques, levé des freins et intégré plus concrètement le réemploi dans leurs opérations. Les enseignements de BATI-SOBRE et le socle de ressources constitué doivent désormais contribuer à faciliter l'appropriation et la généralisation par l'ensemble du secteur du bâtiment des pratiques de réemploi et de sobriété matière.

Créer les conditions du passage à l'action dans les projets de construction et de rénovation

Les matériaux de construction représentent près de 390 millions de tonnes consommées chaque année en France, soit près de la moitié de la consommation nationale de matières. Selon la dynamique actuelle, cette demande pourrait être multipliée par trois d'ici 2050. Dans un contexte de raréfaction des ressources, d'augmentation du coût des matériaux et de lutte contre le changement climatique, réduire le recours aux matières vierges devient donc un enjeu majeur pour le secteur.

Pour y répondre, l'Etat, via l'ADEME, a accompagné les maîtres d'ouvrage pour intégrer davantage le réemploi, mais aussi concevoir des opérations plus sobres en matière. Au-delà de l'accompagnement individuel apporté à chaque opération, le programme a permis de constituer une véritable communauté, avec des temps collectifs destinés à partager les expériences, les outils et les solutions permettant de lever les freins techniques, juridiques, réglementaires ou assurantiels au réemploi et à la sobriété matière.

Le bilan présenté aujourd'hui confirme la pertinence de cette approche :

- La sobriété matière doit être intégrée dès la conception des projets, afin que sa mise en œuvre s'inscrive dans la continuité de l'impulsion initiale.
- Les filières se structurent et il est essentiel de coordonner les différentes équipes de projets immobiliers ou les parties prenantes d'un même projet. Celles-ci doivent sans cesse interroger leurs pratiques courantes et les faire évoluer, en sensibilisant au maximum l'ensemble des parties prenantes.
- Les échanges ont mis en lumière des niveaux de maturité différents, avec des maîtres d'ouvrage plus ou moins aguerris. Néanmoins, le passage à l'échelle repose sur la diffusion de pratiques simples, facilement répliquables.

— — —

« Avec BATI-SOBRE, l'État, via l'ADEME, a créé les conditions pour permettre aux maîtres d'ouvrage de passer plus concrètement à l'action. Ces trois années nous confirment une chose : le principal enjeu n'est pas seulement de disposer de solutions de réemploi, mais de les intégrer suffisamment tôt dans les projets. Lorsque la question de la ressource est posée dès la conception, il devient plus facile d'identifier ce qui peut être conservé ou réemployé, d'anticiper les contraintes et d'éviter que des matériaux encore utiles ne deviennent des déchets. »

Amélie Renaud, Directrice régionale de l'ADEME Île-de-France

« Cette expérimentation a permis de mettre à l'honneur l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment. Les enseignements tirés du suivi de ces 30 projets mettent notamment en lumière des freins organisationnels à l'intégration de la sobriété matière. La capacité à inscrire ces pratiques dans les processus habituels des projets, notamment grâce à l'approche collective, constitue un levier clé pour favoriser leur appropriation et faciliter le passage à l'échelle. »

Yves Le Trionnaire, Directeur régional de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur

— — —

Du réemploi à la conservation de l'existant : des applications concrètes dans les deux régions

Les projets accompagnés illustrent la diversité des leviers qui peuvent être mobilisés pour réduire la consommation de matières, depuis la conservation du bâti existant jusqu'au réemploi de matériaux et d'équipements, en passant par le recours aux matériaux biosourcés.

En Île-de-France

- **LogiRep – réhabilitation de 499 logements à Sevran (93).** LogiRep, filiale du Groupe Polylogis, a mis en place à Sevran sa première plateforme de réemploi et de reconditionnement sur chantier, le « R Lab », dans le cadre de la réhabilitation de huit tours de la Cité Haute. Inauguré en 2024, le dispositif permet la dépose et le reconditionnement in situ d'équipements sanitaires, complétés par des capacités de stockage au plus près des besoins du chantier.
- **Immobilière 3F – transformation d'un immeuble de bureaux à Charenton-le-Pont (94).** Ce projet porté par Immobilière 3F et Eiffage Construction a intégré une démarche de mutation urbaine en créant des logements tout en respectant le principe premier de la sobriété matière, la réhabilitation/restructuration. Le curage, réalisé par l'association environnementale RéaVie, a permis la dépose méthodique de matériaux et d'équipements destinés au réemploi. Le projet travaille également sur des matériaux complexe en expérimentant le réemploi de pierre de façade.
- **SEMAPA – Cité des Sports de Python-Duvernois à Paris (20e).** L'ADEME accompagne la SEMAPA, aménageur de la future Cité des Sports de Python-Duvernois, pour faciliter l'intégration de matériaux de réemploi et de matériaux biosourcés dans la structure, la composition des façades et l'aménagement intérieur. Le projet associe notamment murs en ossature bois, isolation en laine de bois et utilisation de matériaux bruts dans les espaces intérieurs. Le réemploi et l'ensemble des solutions sont des leviers permettant l'atteinte des objectifs carbone du projet.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Société Publique des Écoles Marseillaises – Groupe scolaire National à Marseille (13).** Dans le cadre du projet de renouvellement du groupe scolaire National, porté par la Société Publique des Écoles Marseillaises, le réemploi est directement inscrit dans les ambitions environnementales du projet, aux côtés du recours aux matériaux biosourcés et à la pierre massive.
- **Hôpital du Pays Salonais – nouvel hôpital à Salon-de-Provence (13).** Retenu dans le cadre de BATI-SOBRE, le projet intègre la sobriété matière avec notamment le recours aux matériaux biosourcés,

au recyclage, au réemploi et à la réutilisation du mobilier existant. L'accompagnement vise également à mieux anticiper les freins réglementaires liés à l'intégration de ces solutions dans un bâtiment hospitalier.

- **Euroméditerranée – Piscine Bougainville à Marseille (13).** L'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée intègre dans la construction de la future piscine municipale Bougainville, l'utilisation de matériaux issus du réemploi ainsi que de matières locales biosourcées et géo-sourcées, afin de limiter le recours aux ressources neuves et l'impact environnemental du bâtiment.

Faire bénéficier l'ensemble du secteur des enseignements de BATI-SOBRE

Au-delà des opérations accompagnées, BATI-SOBRE a permis de consolider un socle de ressources directement mobilisable par l'ensemble du secteur du bâtiment. L'état des lieux réalisé dans le cadre du programme recense notamment près de quatre-vingts outils digitaux, une vingtaine d'outils de mesure de la circularité, ainsi que des repères sur les labels, certifications et conditions techniques ou assurantielles du réemploi.

Ces ressources ont vocation à prolonger la dynamique engagée par BATI-SOBRE. L'ADEME encourage collectivités et entreprises à s'en saisir, à les adapter à leurs projets et à contribuer ainsi à diffuser plus largement les pratiques de réemploi et de sobriété matière dans le bâtiment.

Contacts presse :

ADEME Île-de-France

Agence Maarc : presse.ademeidf@maarc.fr

Simon Dulucq – 06 10 98 55 64 / Pauline Carde – 06 32 03 22 55